

Séance extraordinaire – Mercredi 10 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la municipalité de Kazabazua, tenue le 10 juin 2026 à 11h45 au 30 chemin Begley (Bureau municipal), à Kazabazua.

Sont présents :

Monsieur	Gabriel Guertin	Maire
Madame	Pamela Lachapelle	Conseillère
Madame	Heather Quinn	Conseillère
Madame	Tanya Gabie	Conseillère
Monsieur	Damien Lafrenière	Conseiller
Madame	Nicole Constantineau	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gabriel Guertin.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

000
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

KAZ - 2026-06-10-417

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de membres du conseil consent unanimement à la tenue d'une séance extraordinaire sans objection quant à la convocation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut procéder conformément aux dispositions au Code municipal du Québec, notamment aux articles 152 et 153, lesquels encadrent la convocation et la tenue des séances extraordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de tenir la présente séance extraordinaire;

QUE tous les membres du conseil étant présents et consentants, le conseil renonce à toute irrégularité pouvant être invoquée relativement à l'avis de convocation;

QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soient immédiatement pris en considération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-1
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTUREA RÉCRÉATIVES -
AUTORISATION

KAZ - 2026-06-10-418

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer ses infrastructures récréatives, sportives et de plein air au bénéfice de ses citoyens ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air permet de soutenir financièrement la réalisation de tels projets ;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme ;

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air** ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ou toute personne ou firme dûment mandatée à titre de chargé de projet par la Municipalité, soit autorisée à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Municipalité, tous les formulaires, documents, déclarations, attestations et autres pièces nécessaires à la présentation de cette demande ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ou le chargé de projet mandaté, soit également autorisé à fournir tout renseignement complémentaire requis par le ministère, à signer tout document relatif au suivi de la demande et à accomplir toute formalité nécessaire à sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-2

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL PAR INTÉRIM

KAZ - 2026-06-10-419

ATTENDU QUE le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement est actuellement vacant de façon temporaire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la continuité des services d'inspection municipale et le respect de ses obligations administratives et réglementaires ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de pourvoir temporairement ce poste afin d'assurer le maintien des services aux citoyens ;

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires afin de recruter et d'embaucher un inspecteur municipal par intérim de façon temporaire selon les besoins ;

QUE la directrice générale soit également autorisée à négocier et à signer tout document nécessaire à cette embauche ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-3

CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO MUNICIPAL

KAZ - 2026-06-10-420

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite doter la Municipalité d'une nouvelle identité visuelle reflétant son image, ses valeurs et son caractère distinctif;

ATTENDU QUE la création d'un nouveau logo contribuera à uniformiser les communications et les outils de représentation de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de la firme « Numérique.ca »

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accorde le mandat à la firme Numérique.ca pour la conception et la création d'un nouveau logo municipal, conformément à l'offre de services présentée ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-4

AUTORISATION – TRAVAUX DE PLOMBERIE

KAZ - 2026-06-10-421

CONSIDÉRANT la résolution KAZ-2026-06-02-414 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

QUE le conseil municipal retienne les services de Patrick Carpentier pour la réalisation des travaux de plomberie jugés urgents au Centre communautaire de Kazabazua ainsi que l'installation d'un filtreur au charbon au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

1000

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

KAZ - 2026-06-10-422

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

QUE la présente séance soit levée à 11h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Gabriel Guertin
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-Trésorière